

OFFRES D'EMPLOI



TRAVAILLER POUR L'ARRONDISSEMENT

Les offres d'emploi de l'arrondissement d'Anjou pour l'été seront publiées sur le site Internet de la Ville de Montréal :

- Pour Les Ateliers-Soleil, du 21 janvier au 8 mars inclusivement;
- Pour le tennis, du 18 février au 8 mars;
- Pour les autres, du 25 février au 8 mars.

Si vous désirez postuler, il suffit de remplir la demande d'emploi en ligne à ville.montreal.qc.ca/emploi.

EMPLOIS DISPONIBLES

EMPLOIS À STATUT AUXILIAIRE

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

- Aide-animateur grade 1 (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Animateur – clientèle à besoins particuliers (camp de jour Les Ateliers-Soleil)
- Instructeur de tennis

EMPLOIS À STATUT ÉTUDIANT

Pour postuler à ce type d'emplois, vous devez suivre une formation à temps plein reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (joindre une preuve de fréquentation scolaire pour l'hiver 2019) et fournir une preuve de retour aux études en septembre 2019. La priorité est donnée aux candidats embauchés les années précédentes et bénéficiant d'une évaluation favorable.

Direction des travaux publics

- Journalier – Embellissement
- Journalier – Gardien de parc

Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

- Commis – Accueil/BAM

Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises

- Commis – Contrôle d'occupation
- Commis – Urbanisme

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

ANJOU, LE DÉNEIGEMENT ET LA MOBILITÉ URBAINE



Cette année, la fin de l'hiver ne sera pas pour tout de suite et nous devons faire face aux caprices de dame Nature durant plusieurs semaines encore.

Je tiens à vous rappeler que l'autorisation de lancer une opération de chargement de la neige demeure toujours hors du contrôle de l'arrondissement. Pour l'instant, nous restons dépendants de la Ville centre à ce sujet, ce qui entraîne une augmentation du temps de réaction pour ce type d'intervention. Nous vous invitons à communiquer avec le 311 pour transmettre vos commentaires en lien avec le déneigement.

Je poursuis en vous annonçant une bonne nouvelle dans le domaine du transport collectif.

Le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou se concrétise. La Société de transport de Montréal a mis en place un bureau de projet à cet effet pour planifier la réalisation

des travaux qui prolongeront les infrastructures du métro depuis la station Saint-Michel. On envisage dans ce projet cinq nouvelles stations, dont une aux Galeries d'Anjou, qui se répartiront sur une distance d'environ six kilomètres.

Dans le cadre du prolongement de la ligne bleue, l'arrondissement d'Anjou siègera à plusieurs comités techniques et politiques qui seront en relation avec le bureau de projet. Grâce à cette participation, nous pourrions faire part des enjeux particuliers au territoire d'Anjou, aux entreprises et aux commerçants s'y trouvant ainsi qu'aux résidents des secteurs environnants, en l'occurrence les futurs usagers.

Ce grand projet permettra à l'arrondissement d'Anjou d'offrir à ses résidents ainsi qu'aux personnes qui doivent y transiter une nouvelle option en matière de déplacement écoresponsable.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

RÉGLEMENTATION – RAPPEL

QUI PEUT POUSSER LA NEIGE OU LA GLACE SUR LA VOIE PUBLIQUE ?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles de 6 logements et moins sans espace réservé au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation dans les 24 heures suivant la fin d'une précipitation de plus de 5 cm et avant les opérations de déneigement.

La neige et la glace amoncelées, déposées ou poussées dans la rue ou sur le domaine public doivent provenir exclusivement du stationnement ou de l'allée y menant ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment. L'amas de neige doit être d'au plus 1 m de large et se trouver en bordure de la chaussée du même côté que la propriété.

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le mardi **5 février, à 19 h**, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.
Renseignements : 514 493-8004

PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES 2019

PREMIER VERSEMENT, DATE LIMITE : 1^{er} MARS

Vous devez effectuer le premier versement au plus tard le vendredi 1^{er} mars. Pour le second, la date limite de paiement est fixée au lundi 3 juin. Tout retard occasionne des frais d'intérêt. Si le montant est inférieur à 300 \$, un seul paiement est exigible pour le 1^{er} mars.

NOUVEAUTÉ

Cette année, vous pourrez payer vos taxes en 6 ou 11 versements **avec frais d'intérêt et de pénalité**. Vous trouverez les détails au verso de l'avis de paiement des taxes foncières que vous avez reçu par la poste le 31 janvier ou le 1^{er} février dernier. Un dépliant accompagne l'avis dans lequel figurent tous les détails concernant les modes de paiement.

Information en ligne

Vous pouvez consulter en ligne votre avis d'imposition à servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/ictl/recherche.do.

VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE



AVEC OU SANS RÉSERVATION

Désormais, le service Communauto est disponible à Anjou avec ou sans réservation. Avant d'emprunter un véhicule, vous devez posséder un permis valide et vous inscrire sur le site www.communauto.com. Une application mobile est également disponible afin de localiser une voiture et de la réserver près de chez vous.

Service avec réservation – Vous devez réserver votre véhicule par Internet ou par téléphone, en prendre possession à l'une des trois stations d'Anjou (parc des Roseraies, église N.-D. d'Anjou ou stationnement Azilda (avenue de Chaumont) ou ailleurs à Montréal et le rapporter au même endroit à l'heure convenue.

Service sans réservation – Vous devez localiser votre *Auto-mobile* par Internet ou grâce à l'application 30 minutes avant d'en prendre possession. Votre carte OPUS vous permet de la déverrouiller et de la verrouiller une fois que vous avez terminé de l'utiliser. Vous pouvez laisser l'*Auto-mobile* n'importe où dans le territoire de desserte, là où la signalisation le permet.

➤ N'hésitez pas à consulter le site Internet de Communauto pour connaître tous les détails.



ARÉNA CHÉNIER

LES TRAVAUX COMMENCENT

L'aréna Chénier fermera ses portes au public le 4 février. Les travaux se dérouleront pendant toute l'année pour mettre aux normes le système de réfrigération, réaménager les vestiaires et réfectionner le stationnement. Le montant des travaux approche 11 millions de dollars, dont 2,4 seront assumés par l'arrondissement. L'aréna rouvrira au début de janvier 2020.

JARDINS COMMUNAUTAIRES



DATES D'INSCRIPTION À RETENIR

POUR LES ANCIENS JARDINIERS

Vous avez dû recevoir une lettre pour vous réinscrire. Sinon, veuillez communiquer avec nous rapidement. La période d'inscription se déroule du **4 au 28 février**. En cas de retard à l'inscription, nous ne pourrions garantir que vous conserverez le jardinet que vous aviez loué lors de la saison 2018.

POUR LES NOUVEAUX JARDINIERS

Une nouvelle procédure d'inscription est en place. Afin de jardiner en 2019, vous devez vous procurer et remplir, du **25 février au 15 mars**, une fiche d'inscription à l'un de nos points de services : bureau des loisirs, centre communautaire d'Anjou ou bureau Accès Anjou. La fiche d'inscription est aussi disponible sur le site Internet de l'arrondissement. Certains jardins ont un nombre limité de places disponibles. Par conséquent, l'attribution des jardinets pourra se faire au hasard si nécessaire. Après le 15 mars, votre nom figurera sur une liste d'attente et un jardinet vous sera attribué selon les disponibilités. La priorité est accordée aux résidents de l'arrondissement jusqu'au 15 mai.

- LIEUX**
- Parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau, de Spalding et Roger-Rousseau
 - Église Notre-Dame d'Anjou (à l'arrière)
 - Angle des boulevards de Châteauneuf et Roi-René

➤ **Renseignements** : 514 493-8200, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI **9** FÉVRIER

• DE 9 H À MIDI
Lynne Shand
Conseillère
d'arrondissement,
district Ouest



SAMEDI **23** FÉVRIER

• DE 9 H À MIDI
Andrée Hénault
Conseiller de la Ville
pour l'arrondissement
d'Anjou



Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 235 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2019 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

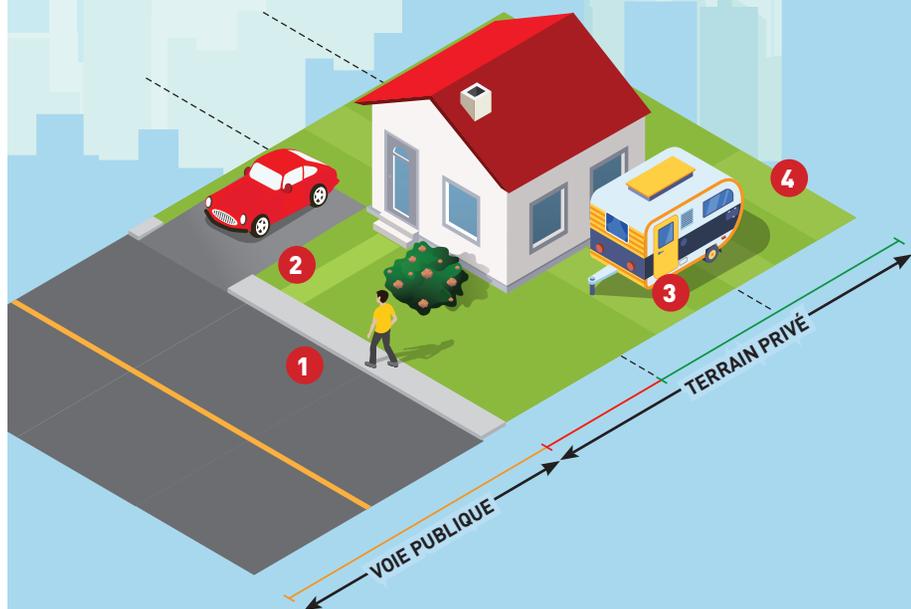
Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

PROJET DE RÈGLEMENT

ENTRÉE EN VIGUEUR PRÉVUE DÉBUT **MARS 2019**

Nouvelles modifications à la réglementation relative au stationnement des véhicules récréatifs, des remorques et des véhicules autres que de promenade



L'arrondissement d'Anjou tient à aviser la population angevine qu'une modification sera apportée au règlement sur le stationnement des véhicules récréatifs, des remorques et des véhicules autres que de promenade. Ce règlement vise à apporter des assouplissements au règlement actuel tout en maintenant l'objectif initial de limiter, dans un secteur résidentiel, le stationnement aux véhicules de promenade principalement. Pour connaître les différents types de véhicules et les exceptions permises, consultez le tableau, le croquis et la carte ci-après.

SECTEURS RÉSIDENTIELS D'ANJOU



* Véhicule de promenade

Un véhicule routier, incluant une caravane motorisée, aménagé pour le transport d'au plus 9 occupants, dont la hauteur mesurée du sol jusqu'à la partie la plus élevée du toit du véhicule, incluant celui d'une boîte fermée de camion, n'excède pas 2,75 mètres et la longueur 6,8 mètres. Un véhicule de promenade servant au transport adapté de personnes à mobilité réduite peut avoir une hauteur supérieure à 2,75 mètres.

** Véhicule récréatif

Roulotte, tente-roulotte, bateau, motoneige, véhicule tout-terrain, caravane motorisée d'une hauteur supérieure à 2,75 m ou d'une longueur supérieure à 6,8 m.

1 STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS UN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Véhicule de promenade*

Autorisé.

Interdit entre 18 h et 7 h si le véhicule de promenade est muni d'équipements tels qu'une pelle, échelle, treuil ou tout autre outil servant à effectuer un travail, incluant un support à outils, sauf le temps nécessaire pour effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile.

Véhicule récréatif** et remorque

Interdit, si non attaché à un véhicule routier.

Stationnement limité à 48 heures sur un même tronçon de rue pour :

- Une caravane motorisée ou un véhicule récréatif attaché à un véhicule routier.
- Une remorque d'une hauteur inférieure à 2 mètres, utilisée à des fins personnelles et attachée à un véhicule de promenade.

Camion 3000 kg et +

Stationnement limité à 90 minutes entre 7 h et 18 h.

Interdit entre 18 h et 7 h.

- À l'exception, dans les deux cas, pour le temps nécessaire à effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile.

Autres véhicules

Autorisé entre 7 h et 18 h, pour les véhicules plus haut que 2,75 m ou plus long que 6,8 m mais dont le poids n'excède pas 3000 kg.

Interdit entre 18 h et 7 h, sauf le temps nécessaire pour effectuer un travail, une livraison ou un service à domicile.

STATIONNEMENT SUR UN TERRAIN PRIVÉ RÉSIDENTIEL

2 COUR AVANT

Véhicule de promenade

Autorisé (peut être muni d'équipements).

Véhicule récréatif et remorque

Voir autorisations temporaires.

3 COUR LATÉRALE

Véhicule de promenade

Autorisé dans une case de stationnement (peut être muni d'équipements).

Véhicule récréatif

Autorisé Hauteur maximale autorisée : 3 mètres.

Remorque

Autorisé Hauteur maximale autorisée : 2 mètres.

Autres véhicules

Interdit.

4 COUR ARRIÈRE

Véhicule récréatif

Autorisé Hauteur maximale autorisée : 3 mètres.

Remorque

Autorisé Hauteur maximale autorisée : 2 mètres.

Véhicule de promenade

À vérifier si une case de stationnement est autorisée selon le zonage.

Autres véhicules

Interdit.

AUTORISATIONS TEMPORAIRES (non applicables sur la voie publique)

Véhicule récréatif

Du 1^{er} mai au 30 septembre, autorisé dans une case de stationnement en cour avant. Hauteur maximale 3 mètres. Aucun permis requis.

Deux fois par saison, pour des périodes n'excédant pas 48 heures consécutives, dans une case de stationnement, dans toute cour et sans restrictions de dimensions, sur obtention d'une autorisation sans frais. L'autorisation peut être obtenue au bureau Accès Anjou (7701, boul. Louis-H.-La Fontaine).

Remorque

Du 1^{er} mai au 30 septembre, une remorque utilisée à des fins personnelles d'une hauteur maximale de 2 mètres est autorisée dans une case de stationnement en cour avant. **Un autre espace de stationnement doit être disponible sur le terrain.** Aucun permis requis.

Le stationnement temporaire d'une remorque est **autorisé lors de travaux effectués sur la propriété**, avec l'obtention sans frais d'une autorisation. L'autorisation peut être obtenue au comptoir des permis au 7171, rue Bombardier.

NOTES

Véhicule récréatif & remorque

Un seul véhicule récréatif et une seule remorque par terrain.

Une distance de 45 cm doit être conservée entre le trottoir public et toute partie d'un véhicule récréatif ou d'une remorque stationné temporairement en cour avant.

Informations : Bureau Accès Anjou 311 ville.montreal.qc.ca/anjou



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Lorsque vous lui lisez un livre, laissez votre enfant tourner les pages lui-même.



RELÂCHE SCOLAIRE DU 4 AU 8 MARS

DES ACTIVITÉS POUR VOUS AMUSER ET VOUS DIVERTIR

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Ciné-Biblio

C'est un rendez-vous à ne pas manquer ! Tous les jours, à 10 h 30 et à 13 h 30, deux projections du film à la salle d'animation de la bibliothèque. Animations familiales prévues, surveillez la programmation. Mais soufflé offert gratuitement !

Festival Montréal Joue

Tous les jours, à 14 h, différentes activités pour les tout-petits et les enfants âgés de 8 ans et plus. Voir davantage dans les activités pour les jeunes.

Lundi, à 14 h

NOUVEAUX JEUX
Inscription 30 minutes avant l'activité
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Mardi, à 10 h 30

INITIATION AUX JEUX DE SOCIÉTÉ
Inscription 30 minutes avant l'activité
Pour les enfants âgés de 3 à 7 ans

Mardi, à 14 h

ATELIER D'INITIATION À LA ROBOTIQUE
Inscription obligatoire
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Mercredi, à 14 h

DÉCOUVERTE DE JEUX DE SOCIÉTÉ
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus
JEUX DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIFS
Inscription 30 minutes avant l'activité
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Jeudi, à 10 h 30

DES HISTOIRES ET DES JEUX
Inscription 30 minutes avant l'activité
Pour les enfants âgés de 3 à 7 ans

Jeudi, à 14 h

ATELIER D'INITIATION À L'ÉLECTRONIQUE
Inscription obligatoire
Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Vendredi, à 14 h

LOUP-GAROUS
Inscription 30 minutes avant l'activité
Pour les enfants âgés de 10 ans et plus

Renseignements : 514 493-8260

CONNAISSEZ-VOUS LA COLLECTION COUP DE POING ?

Cette petite section de la bibliothèque Jean-Corbeil regroupe des albums illustrés qui abordent des sujets percutants ou pouvant susciter la réflexion et la discussion, et qui sont autant de petites perles issues de la littérature jeunesse. Philosophie, mal de vivre, dépendance, guerre, violence, sexisme, migration, environnement, identité de genre : voilà quelques-unes des thématiques abordées par les albums Coup de poing !

Nous recommandons l'accompagnement d'un adulte pour mieux appréhender ces œuvres, surtout que certains sujets qui y sont abordés peuvent être très durs.

Cette collection est tout indiquée pour les éducateurs et les enseignants, mais aussi pour les parents qui veulent utiliser la littérature comme moyen d'échange avec leur enfant.

Vous les trouverez dans la section des jeunes, à la fin des rayonnages d'albums. Chaque titre est bien identifié avec le logo Coup de poing. Sur le site Coup de poing (bibliomontreal.com/coupdepoing), vous trouverez également des fiches d'accompagnement, qui proposent des pistes de réflexion et d'autres ouvrages permettant d'aller plus loin.

Bonnes découvertes !

THÉÂTRE



Théâtre Soreal – Big Shot

Centre communautaire d'Anjou
Mercredi 13 février, à 13 h 30
Gratuit : laissez-passer

Un garçon de 12 ans est témoin d'une fusillade dans le skytrain de Vancouver et c'est selon son point de vue que se révélera le destin de six personnages impliqués dans cette tragédie. Réflexion sur l'origine des impulsions violentes, ce texte de Jon Lachlan Stewart, interprété par l'auteur sous la direction de la metteuse en scène Georgina Beaty, aborde de front les problèmes inhérents aux milieux urbains. *Big Shot* est présenté dans une version bilingue.

ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Heure du conte et bricolage

Bibliothèque Jean-Corbeil
Tous les samedis, à 10 h, du 9 février au 13 avril

Pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et leurs parents

L'heure du conte animé par le comédien Martin Boileau est de retour ! Chaque samedi, de nouvelles histoires à découvrir suivies d'un bricolage. Venez une, deux ou toutes les fois, vous serez les bienvenus.



Écrivez des mots d'amour !

Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 9 février, de 12 h à 16 h

Envie d'écrire des mots d'amour pour la Saint-Valentin ? Des bénévoles des Ateliers mot à mot du SAC Anjou vous aideront à trouver le mot juste. Tout le matériel est fourni.

Fous de brico !

Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 16 février, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou
Mercredi 13 février, à 15 h 30

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus
Bienvenue aux plus jeunes accompagnés d'un parent !

Les neurones atomiques Jeu d'adresse électrique

Bibliothèque Jean-Corbeil
Dimanche 24 février, à 14 h

Pour les jeunes âgés de 8 à 12 ans
Inscription obligatoire à partir du 3 février

En plus d'apprendre plein de choses sur les circuits électriques, les jeunes retourneront à la maison avec un nouveau jeu !

Festival Montréal Joue

Les bibliothèques d'Anjou sont fières de participer à la septième édition du Festival qui se déroule du **22 février au 10 mars**.

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL

Jeu d'énigmes en bibliothèque

Samedi 23 février

Sans inscription

Activité familiale pour les jeunes âgés de 7 ans et plus

Une série d'énigmes à résoudre seul ou en petits groupes pour s'initier aux jeux d'évasion. Durée du jeu : environ 25 minutes.

Défis ludiques

Tous les jours, du 25 février au 1^{er} mars

Sans inscription

Activité familiale pour les jeunes âgés de 7 ans et plus

Chaque jour, un défi sera proposé. Venez réclamer votre défi au bureau de la référence.

Tirage de prix de participation à la fin de la semaine de relâche.

Fabricathèque mobile Nintendo Labo

Vendredi 1^{er} mars, de 16 h à 18 h

Inscription dès le 8 février

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans

Atelier d'assemblage et de décoration de structures en carton appelées Toy-con qui vont transformer la façon de s'amuser avec les consoles Switch.

